

Seine-Maritime

Éducation. Scolariser les enfants handicapés, un combat sans fin

LE RÉVEIL | jeudi 18 octobre 2018

763 mots | -



Valentine (à droite) et Eléa (à gauche).

Valentine, Eléa et Damien sont handicapés. Une question se pose. Comment les intégrer à l'école en pays de Bray ? De dossiers en listes d'attente, la patience est de rigueur, laissant pointer un manque de structures.

Valentine vit à Cressy, elle aura bientôt quatre ans. La petite fille, au sourire charmeur, a une maladie génétique non héréditaire. L'an dernier, Valentine a fait sa rentrée en maternelle, comme tous les enfants de son âge. Mais en septembre, la situation s'est compliquée.

« Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. Chaque école a vocation à accueillir tous les enfants, quels que soient leurs besoins », peut-on lire sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale. Sur le terrain, le compte n'y est pas !

Rentrer en maternelle

À la grande différence des autres enfants, elle est rentrée fin juin, soit une quinzaine de jours avant les vacances scolaires. Si l'école était tout à fait disposée à scolariser la fillette, il fallait lui trouver une assistante de vie scolaire (AVS). Elle est polyhandicapée. Valentine ne parle pas mais aime beaucoup qu'on lui raconte des histoires. Elle fut donc ravie, et ses parents aussi, de pouvoir aller à la maternelle. Ce plaisir fut de courte durée.

« Valentine n'est plus acceptée à l'école »

Une fois les vacances scolaires passées, Jessica et Steeve, les parents de Valentine, pensaient offrir une année scolaire entière à leur fille. Ce fut sans compter sur l'absence d'une AVS quelques jours après la rentrée. Sans cette aide, Valentine ne peut être scolarisée. Si l'école reste favorable au retour de Valentine, une AVS doit être recrutée, une fois de plus. « Valentine n'est plus acceptée à l'école depuis le 13 septembre », explique Jessica qui ne cesse de lutter pour permettre à sa fille de retrouver le chemin de l'école.

« Saisir le tribunal administratif »

Une bataille de plus dans le monde du handicap, déjà pavé de lourdeurs administratives, de

nombreux rendez-vous médicaux et de nuits trop courtes. « **J'envisage de saisir le tribunal administratif pour faire respecter nos droits** », prévient Jessica. Cette dernière a déjà mobilisé plusieurs élus locaux.

Une structure adaptée

Eléa, comme Valentine, ne parle pas. La jeune fille est polyhandicapée et n'est pas autonome. Virginie, sa maman, n'a jamais tenté d'inscrire Eléa à l'école. « **Elle ne répond pas aux critères même avec une AVS. C'est une bataille inutile** », explique-t-elle. Pourtant, inscrire Eléa dans une structure adaptée n'a pas été simple.

Si la petite maucomblaise pouvait être prise en charge par un institut médico-pédagogique (IMP) de trois à six ans, elle n'a fait sa rentrée qu'à l'âge de 4 ans et demi. « **Il a fallu monter un dossier, puis nous avons été sur liste d'attente. Eléa a fait sa rentrée à quatre ans et demi à cause d'un manque de place** », détaille Virginie. Un problème qui continue de se poser. Aujourd'hui Eléa a 7 ans, elle devrait rentrer en Institut Médico-éducatif (IME) mais celui désigné par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Seine-Maritime, le plus proche du domicile, est débordée. Eléa est une fois de plus sur liste d'attente. « **On manque de structure en France** », se désole Virginie. Une fois que la jeune fille aura intégré l'institut, il faudra recommencer de nouvelles démarches à sa majorité. En effet, à 20 ans, il revient aux parents et non plus à la MDPH, de trouver un centre adapté. C'est le cas de Damien, 21 ans, qui vit à Lucy, près de Neufchâtel.

Damien est polyhandicapé. Le jeune homme est inscrit dans un Institut Médico-Educatif.

Le supplice de la liste d'attente

La structure ne peut garder les pensionnaires au-delà de leurs 20 ans. Christelle et Bruno, les parents de Damien, ont cherché un centre d'accueil de jour. S'ils ont trouvé une structure adaptée au handicap du jeune homme, ils sont de nouveau confrontés à la liste d'attente. Ils ont dû faire valoir l'amendement Creton, leur permettant de renouveler pour un an l'inscription de Damien dans un centre qui n'est plus adapté à son âge. Christelle déplore « **le manque de places pour adultes** » dans les centres adaptés.

De la maternelle à l'âge adulte, l'intégration des handicapés pose problème dans le pays de Bray où les structures adaptées font cruellement défaut. Les textes de loi peinent à être appliqués, le plus souvent par manque de moyens.

Stéphanie Petit